EXPERTISE FRANCE – GROUPE AFD

Projet CORAC 5-6 – Mesures d'appui au transport et au commerce sur les corridors stratégiques d'Afrique centrale

CAHIER DES CHARGES

Recrutement d'un cabinet de conseil ou groupement spécialisé en Partenariat Public-Privé (PPP) pour mettre en œuvre les activités PPP du projet CORAC 5-6

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Appui au projet européen CORAC 5-6 sur les activités en lien avec les Partenariats-Public-Privé (PPP)
Projet	CORAC 5-6 – Mesures d'appui au transport et au commerce sur les corridors stratégiques d'Afrique centrale (Corridor n°5 : Libreville–Kribi/Douala–N'Djamena ; Corridor n°6 : Douala/Kribi–Bangui–Kampala)
Bénéficiaire(s)	Principaux bénéficiaires : la commission de la CEMAC, ses Etats-membres ainsi que la République démocratique du Congo et São Tomé et Principe.
Zone d'intervention	Ensemble des pays couverts par le projet (Cameroun, Gabon, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Ouganda), avec des missions de terrain
Durée de la mission	30 mois
Nombre de jours estimés	1226 jours au total

II. Contexte et justification du besoin

Le projet CORAC 5-6 « Mesures d'appui au transport et au commerce sur les corridors stratégiques d'Afrique centrale » est une action financée par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Global Gateway, dotée d'un budget total de 30,3 millions d'euros et mise en œuvre sur une durée de 48 mois à compter du 1er novembre 2025. Expertise France en assure la mise en œuvre en tant que chef de file d'un consortium associant la FAO/CIPV, l'OMD et la CNUCED.

L'action porte sur deux corridors stratégiques d'Afrique centrale : le corridor n°5 (Libreville–Kribi/Douala–N'Djamena) et le corridor n°6 (Douala/Kribi–Bangui–Kampala). Elle vise à améliorer la fluidité, la compétitivité et la durabilité du transport et du commerce le long de ces axes, au bénéfice des institutions régionales (CEMAC, CEEAC), des administrations nationales et des acteurs privés du secteur des transports et de la logistique.

Le programme s'articule autour des 4 composantes suivantes :

1- Planification, coordination et gestion des corridors : cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles des organismes régionaux et nationaux pour coordonner les politiques et stratégies des corridors. Elle prévoit notamment l'établissement d'une autorité régionale dédiée, la création d'un Observatoire Régional des Transports, l'appui à la structuration de projets économiques et logistiques, ainsi que le renforcement des partenariats public-privé pour la gestion et l'entretien durable des infrastructures. Cette composante permettra également de soutenir la réalisation d'études de faisabilité des projets

ainsi qu'un appui à la mise en place d'un fonds régional de financement des études des projets PPP.

2- Facilitation des transports : cette composante agit pour fluidifier et sécuriser le transport sur les corridors à travers le renforcement des dispositifs de contrôle, notamment les charges à l'essieu, la mise en œuvre d'outils modernes de suivi et la réduction de l'empreinte carbone du transport routier. Elle inclut également des actions de professionnalisation des acteurs de transport et de la logistique et œuvre pour le renforcement de la sécurité et sûreté routière.
3- Facilitation des échanges : Cette composante a pour objectif de simplifier et d'harmoniser les réglementations commerciales et douanières à l'échelle régionale dont l'appui à la transposition de la Directive PPP CEMAC. Elle prévoit la mise en place de guichets uniques du commerce extérieur, l'interconnexion numérique des systèmes douaniers, ainsi que la mobilisation active des secteurs privés régional et européen pour assurer une meilleure efficacité des mesures de facilitation commerciale.
4- Facilitation aux infrastructures et petits commerces transfrontaliers : Cette dernière composante vise à appuyer directement les collectivités locales et les petits commerces frontaliers, notamment ceux gérés par les femmes. Elle inclut des actions de renforcement des capacités de planification locale, l'identification et le développement de petites infrastructures transfrontalières et la réduction des barrières non tarifaires.

L'utilisation de modèles de partenariats public-privé (PPP) constitue un levier central de ce projet pour le développement des corridors. En effet, le Plan d'Action pour la Gestion des Infrastructures Routières Nationales (PAGIRN) recommande le recours aux PPP concessifs pour les sections de corridors à fort trafic, en s'appuyant sur des expériences réussies dans la sous-région, telles que la concession de la route Brazzaville–Pointe-Noire confiée à « La Congolaise des Routes » (LCR).

Le projet vise également à poursuivre l'appui à la Commission de la CEMAC conduit entre 2021 et 2024 par Expertise France (financement DGT-AFD-CEMAC) pour l'élaboration d'une stratégie sur la commande publique, d'une Directive PPP ainsi qu'une méthodologie régionale de planification des projets PPP et d'une étude de préfaisabilité d'un mécanisme de financement régional pour la préparation des projets PPP.

Ce cahier des charges concerne principalement les composante 1 et 3 du projet notamment pour les activités liées à la planification des projets à l'échelle du corridor, la mobilisation des partenariats public-privé pour la gestion durable des infrastructures de transport, l'appui à la commission de la CEMAC et des Etats membres dans la transposition de la Directive PPP ainsi que la mise en place du Fonds de financement des études et la mobilisation du secteur privé.

Ainsi la mission consiste à :

- Appliquer la méthodologie de planification PPP de la CEMAC sur les projets identifiés sur les deux corridors ;
- Appuyer à la rédaction des termes de références des études de faisabilité sur les projets sélectionnés ;
- Poursuivre les travaux sur la mise en place d'un mécanisme régional de financement de la préparation des projets PPP ;
- Appuyer la cellule PPP de la commission de la CEMAC nouvellement créée ;

- Appuyer les Etats membres participants au Corridor 5 et 6 dans la transposition de la Directive PPP promulguée en 2024 ou dans la vérification de leur conformité quand des projets de textes existent ;
- Promouvoir la gestion de l'opération des corridors routiers en partenariat public-privé ;
- Mobiliser le secteur privé régional et européen sur les projets des corridors.

La mise en œuvre de ces activités requiert une expertise pointue en conseil juridique contractuelle et institutionnelle, en structuration de partenariats public-privé dans le secteur des transports, en financement et exploitation des infrastructures. Cette expertise doit permettre au projet de prioriser des projets PPP sur les corridors, d'accompagner les institutions régionales et nationales (Commission de la CEMAC, unités PPP nationales, ministères sectoriels) dans le suivi de la transposition de la directive CEMAC et la priorisation des projets et de contribuer à la production des livrables techniques prévus par le projet (analyses multicritères, projets de textes et modèles types, plans d'affaires, règlement opérationnel du Fonds régional d'études).

Les présents termes de référence valant cahier des charges visent le recrutement d'un cabinet de conseil ou d'un groupement en appui à l'équipe projet et en articulation avec les autres expertises mobilisées par le projet.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

La mission a pour objectif d'accompagner l'équipe projet du CORAC 5-6 et notamment des responsables de la composante 1 et 3 à mettre en œuvre les activités liées aux PPP en relation avec les corridors 5 et 6.

2) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- **Objectif spécifique 1** : Les autorités régionales et les gouvernements planifient les projets prioritaires des corridors suivant des méthodologies et mécanismes adéquats.
- **Objectif spécifique 2** : Les Etats des corridors harmonisent leur cadre des PPP.
- **Objectif spécifique 3** : Les institutions régionales et nationales sont en mesure de préparer des projets PPP dans les secteurs clés des corridors (transport, logistique).
- **Objectif spécifique 4** : Le secteur privé régional participe aux marchés des PPP et le secteur privé européen s'engage sur les projets des corridors.

3) Résultats à atteindre

• Résultat 1.1 : La méthodologie de planification des investissements publics et de priorisation des PPP de la CEMAC ont été ajustées et appliquées à l'échelle des corridors et des projets prioritaires ont été identifiés.
• Résultat 1.2 : Les concept notes des 5 premiers projets priorisées ont été préparés et les TDR des études de faisabilité ont été réalisés.
• Résultat 1.3 : Le mécanisme CEMAC de préparation des études des projets est finalisé.

• Résultat 2.1 : La transposition de la Directive PPP CEMAC a été appuyée dans au moins 2 Etats membres et l'harmonisation des pratiques a été engagée avec les pays non membre.
• Résultat 2.2 : La cellule PPP régionale de la CEMAC est appuyée dans son opérationnalisation.
• Résultat 3.1 : Les états ont été conseillés dans la mise en place de leur programme PPP en lien avec le système des corridors et des outils ont été mis à leur disposition.
• Résultat 3.2 : La faisabilité d'utiliser l'outil PPP pour les actifs en lien avec le système corridor a été analysée et des lignes directrices ont été partagées.
• Résultat 3.3 : La promotion de concessions routières de longue durée sur les sections à fort trafic a été réalisée en se basant sur des études benchmarks étudiées en Afrique centrale et subsaharienne incluant les réussites comme les échecs.
• Résultat 4.1 : Les capacités du secteur privé d'Afrique centrale sont renforcées et le secteur privé européen est mobilisé afin d'assurer la mise en œuvre efficace des projets PPP priorisés.

IV. Description de la mission

Sous la supervision du Chef de projet CORAC 5-6, des responsables de la Composante 1 et 3, de la référente PPP d'Expertise France et en coordination avec l'équipe projet, le consultant devra réaliser les tâches suivantes.

1) Périmètre de l'expertise

- **Résultat 1.1: La méthodologie de planification des investissements publics et de priorisation des PPP de la CEMAC ont été ajustées et appliquées à l'échelle des corridors et des projets prioritaires ont été identifiés.**

Pour optimiser l'impact des investissements sur les corridors d'Afrique centrale, il est indispensable de disposer d'un cadre rigoureux de sélection et de priorisation des projets. Cette activité vise à appliquer la méthodologie de planification des investissements publics/PPP développée au sein de la CEMAC (annexée à la stratégie commande publique/PPP de la CEMAC), avec l'appui de la Banque mondiale et d'Expertise France, afin d'évaluer les projets d'infrastructures et de services sous l'angle de leur viabilité économique, financière, environnementale et sociale. Elle permettra de garantir la maturité, la pertinence et la faisabilité des projets avant leur financement et mise en œuvre, en facilitant également l'identification des projets pouvant faire l'objet de partenariats publics-privés (PPP).

L'activité s'appuiera sur les outils méthodologiques déjà développés au sein de la CEMAC et les adaptera aux spécificités des corridors stratégiques visés.

La mission comprend les activités suivantes :

- Ajuster la méthodologie de planification des investissements publics et de priorisation des PPP CEMAC à l'échelle et priorités sectorielles des corridors d'Afrique centrale.
 - Ce travail doit être réaliser en concertation avec la commission de la CEMAC, et les Etats des corridors (ministères de la planification, des transports, unités PPP, etc.).

- Les deux corridors peuvent avoir des méthodologies différentes en fonction des spécificités régionales (ex. transports fluviaux sur corridor 6)
- La planification doit intégrer des critères environnementaux, climatiques et de durabilité.
- Des méthodologies et outils d'analyses multicritères seront préparées.

- Appliquer les méthodologies et matrices multicritères aux projets identifiés sur les corridors

 - Pour identifier la liste longue de projets (liste de départ), le consultant se basera sur les master plans et plans sectoriels existant régionaux et nationaux, les listes de projets PPP des unités PPP, ainsi que sur la remontée directe de projets prioritaires par les autorités contractantes (commissions, ministères, agences publiques, etc.)
 - Application des outils d'analyse multicritères et hiérarchisation des projets.
 - Liste de projets prioritaires par corridor (routes, ports secs, plateformes logistiques, postes frontaliers, etc.)

- Atelier de co-construction de la méthodologie de planification et des outils

 - Organisation d'ateliers techniques pour former les administrations nationales et régionales à la co-construction de la méthodologie et des outils et à leur utilisation.
 - Validation, avec les parties prenantes, de la liste hiérarchisée de projets et des (5) projets pouvant faire l'objet d'un appui UE.

Livrables 1.1
-Méthodologie de priorisation adaptée aux corridors.
-Outils d'analyse multicritères et pondération adaptés aux corridors (y compris intégration des critères ESG et climat)
-Première liste de projets corridors (liste longue)
-Liste priorisée de projets
-Rapport de sélection des projets priorisés comprenant l'ensemble des étapes y compris l'organisation des ateliers

- **Résultat 1.2 : Les concept notes des 5 premiers projets priorisées ont été préparés et les TDR des études de faisabilité ont été réalisés.**
-

- Préparer les concept notes des 5 premiers projets priorisées.

 - Proposer un format type de concept note pour les projets des corridors.
 - Echange technique avec les porteurs de projet et les unités PPP pour le remplissage des concept notes, ajout d'éléments de benchmark quand les données sont manquantes.
 - 5 concepts notes sont préparées.

- Préparer les TDR des études de préfaisabilité ou faisabilité des projets priorisés.

 - Proposer un format type de TDR d'étude de préfaisabilité et de faisabilité pour les projets des corridors. Pour les TDR de faisabilité ils devront comprendre la faisabilité socio-économique, juridique, financière, technique, l'impact environnemental, social et prise en compte du changement climatique, l'étude d'évaluation préalable (analyse coûts/bénéfices ; comparaison outils de la commande publique), la matrice des risques, la soutenabilité budgétaire et les engagements contingents et inclure une étape de consultation publique et une étape de consultation du marché (market sounding).
 - Rédiger les TDR des études de préfaisabilité et TDR des études de faisabilité pour les 5 projets priorisés.
 - Ce travail devra être réalisé conjointement avec les porteurs de projets pour un transfert de compétence optimal.
 - 5 TDR préfaisabilité et 5 TDR faisabilité complètes sont réalisés.

Livrables 1.2
-Modèle concept note corridor -Concept notes renseignées des 5 projets priorisés. -Modèles TDR étude de préfaisabilité et faisabilité -TDR pour les études des 5 projets priorisés.

- **Résultat 1.3 : Le mécanisme CEMAC de préparation des études des projets est finalisé.**
 La maturation des projets d'infrastructure constitue un défi majeur pour l'Afrique centrale. Faute d'études de faisabilité de qualité, de nombreux projets structurants stagnent à l'état d'intention, ne répondent pas aux standards requis par les bailleurs, ou ne sont pas suffisamment préparés pour attirer des financements publics ou privés. Le Fonds régional d'études, conçu en partenariat avec la CEMAC et préfiguré dans le cadre d'une assistance technique d'Expertise France, a pour objectif de combler cette lacune. Il permettra de financer des études techniques, économiques, environnementales et juridiques sur des projets prioritaires en mode PPP pour les corridors stratégiques, afin d'en améliorer la qualité et la capacité à mobiliser des financements.

 Cette activité devra se basée sur l'étude de préfiguration réalisée en 2023.
 La mission comprend les activités suivantes :

 - Stratégie, ancrage institutionnel et option juridique

 - Alignement stratégique et périmètre du Fonds : Définition de l'objectif prioritaire, du champ d'intervention (faisabilité, ESIA, closing, participation SPV) et articulation avec le réseau de transport/corridors CEMAC
 - Arbitrage sur l'ancrage de la structure : sur la base des scénarios proposés par l'étude de préfiguration (1. Optimisation du FODEC ; 2. Adossement à un DFI/Banque de développement ; 3. Structure indépendante).
 - Sélection du véhicule juridique approprié (Ligne budgétaire au sein d'une banque de développement, Fiducie/Trust, Société de patrimoine/gestion, Organisation internationale) en garantissant la capacité de portage.

- Rédaction des textes communautaires : Elaboration des projets de textes réglementaires créant le Fonds et régissant le FODEC (création du nouveau mécanisme et/ou transfert/clôture du FODEC).
- Le projet intervenant également en RDC (corridor 6) et à São Tomé e Príncipe (Corridor 5), une note proposera les possibilités d'intégration de ces pays dans le dispositif au titre de leur appartenance à la CEEAC (échange avec la CEEAC à prévoir).

- Gouvernance, organisation et procédure d'instruction

 - Conception de la gouvernance : Mise en place d'un organe de pilotage/surveillance (Commission CEMAC, États membres, partenaires financiers), d'un comité d'octroi et d'une cellule technique. Définition des rôles et responsabilités.
 - Elaboration du manuel de procédures opérationnelles : processus de sélection des projets (en lien avec l'exercice de planification du résultat 1.1) Définition des critères d'éligibilité et de soutenabilité financière. Procédures de recrutement des experts.
 - Mécanisme de prévention des conflits d'intérêts et règles d'association du secteur privé en amont.

- Modèle financier, abondement et mécanismes de recouvrement (Revolving)
-

 - Elaboration du modèle économique et financier : Choix des modalités de financement de la phase de lancement (subvention, social business, venture capital) et adéquation avec les investisseurs cibles (DFI, Banques commercial, Fonds) ;
 - Structuration de la contribution des Etats membres : Schéma d'abondement initial/symbolique pour garantir le portage politique ; Mécanisme de péréquation inter-Etats et modalités de cofinancement des dépenses préparatoires.
 - Mise en place des mécanismes de recouvrement et de pérennisation : Méthode de remboursement/recouvrement des avances lors du closing financier par le concessionnaire ou l'Etat (revolving) ; mécanismes de prise en charge/garantie du remboursement par l'Etat en cas d'échec du projet ; Mécanismes de dissociation de fonds (fonds spécialisés) pour attirer les investisseurs privés.
 - Schéma de cofinancement externe : Articulation avec les guichets existants (UE, AFD, Banque Mondiale, BAD, etc.).

- Organisation d'ateliers de restitution et validation

 - Chaque option doit être dûment partagée et endossée par la Commission de la CEMAC ; Un groupe de travail sera mis en place ; La cellule régionale PPP de la commission devra être impliquée à chaque étape.
 -

Livrables 1.3
-Documents stratégique, institutionnel et juridique : note d'orientations stratégiques et périmètre d'intervention du Fonds ; étude de comparaison des scénarios juridiques mise à jour (y compris schéma d'optimisation ou de clôture/transfert du FODEC) ; Acte juridique constitutif et statut de la structure porteuse ; Note d'intégration de la RDC et São Tomé e Príncipe.
-Documents de gouvernance, d'organisation et de procédure : Charte de gouvernance et statuts des organes de pilotage et technique ; Manuel de procédures opérationnelles (règlement opérationnel, critères de sélection, processus d'instruction) ; guide anticorruption, de prévention des conflits d'intérêts et de gestion des risques ; Organigramme, fiches de postes ; plan de mobilisation des experts.
-Documents financiers : Modèle financier à long terme et matrice de simulation de la soutenabilité du Fonds ; Protocoles d'accord et mécanismes juridico-financiers d'abondement pour les Etats membres (péréquation, contributions initiales) ; Mécanisme de remboursement, de recouvrement au closing (Success Fee/Revolving) et cadre de garanties ; Stratégie de mobilisation des ressources et partenariats financiers (DFI, bailleurs, secteur privé).
-Ateliers : Slides de présentation, de restitution et comptes-rendus des principaux échanges et décisions.

- **Résultat 2.1 : La transposition de la Directive PPP CEMAC a été appuyée dans au moins 2 Etats membres et l'harmonisation des pratiques a été engagée avec les pays non membre.**

Cette activité vise à accompagner la Commission de la CEMAC et ses Etats-membres, dans leurs efforts d'harmonisation réglementaire sur les PPP facilitant le développement de projets régionaux. Elle portera en particulier sur l'appui à la transposition de la directive PPP CEMAC dans les législations nationales des pays des corridors soit dans l'élaboration du projet de texte soit dans la vérification de la conformité de projets de textes existants avec la Directive.

- Organisation de dialogues interétatiques et ateliers techniques avec les États membres pour faciliter l'appropriation de la directive PPP CEMAC :
 - Afin de favoriser la dissémination du nouveau cadre PPP régional, appui à la conception d'un support standardisé de présentation du nouveau cadre juridique et institutionnel communautaire à mettre à disposition de la Commission et des Etats membres ainsi qu'aux acteurs du secteur privé et financier.
 - Organisation d'ateliers régionaux.
- Elaboration du guide didactique de la Directive PPP :
 - Explications détaillées des principales mesures et de leurs applications ;
 - Guide spécifique sur la concomitance des closing juridique et financier prévue par la Directive.
- Appui technique et juridique à la transposition de la directive dans les législations nationales des pays des corridors :

- Préparation de l'équipe projet pays et renforcement de capacité : le consultant appuiera à la constitution des équipes projets pays en charge de la transposition et formera cette équipe à la Directive PPP.
- Identification des écarts entre texte communautaire et national.
- Elaboration du projet de texte national.
- Accompagnement à la présentation du projet de texte auprès des autorités nationales et experts pays (atelier national) : le Consultant appuiera l'équipe projet lors d'ateliers de présentation et de validation du projet de texte révisé ainsi qu'au recueil des observations, leurs consolidations, leurs réponses.
- Accompagnement à la vérification de la conformité des projets de texte déjà engagés par les pays (ex. Cameroun, RCA).

o Echanges avec les unités PPP de la RDC et de São Tomé e Príncipe pour un éventuel alignement du cadre juridique national des PPP avec la Directive CEMAC (en vue du rapprochement CEMAC-CEEAC).

- Présentation du cadre CEMAC aux représentants PPP RDC et São Tomé e Príncipe.
- Ecart entre les textes RDC, São Tomé e Príncipe et le cadre CEMAC et recommandations.

Livrables 2.1
- Support standardisé de présentation de la Directive PPP CEMAC
- Slides des ateliers régionaux (base 2 ateliers)
- Guide didactique de la Directive PPP (dont guide spécifique pour le closing concomitant juridique et financier)
- Slides formation équipe projet pays à la Directive PPP
- Projets de textes transposés (base 2 ou 3 ex Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale)
- Slides des ateliers nationaux de présentation du projet de texte (base 2)
- Rapport de révision/conformité des projets de textes existants (base 2)
- Rapport d'harmonisation du cadre des PPP entre CEMAC et RDC, São Tomé e Príncipe

- **Résultat 2.2 : La cellule PPP régionale de la CEMAC est appuyée dans son opérationnalisation.**

La cellule PPP de la Commission de la CEMAC a été créée récemment, elle nécessite un appui spécifique pour son opérationnalisation, dans son rôle distinctif régional par rapport à une unité PPP nationale, pour le suivi des travaux de transposition de la Directive PPP, la mise en œuvre de la Stratégie commande publique et son potentiel rôle dans le suivi des projets régionaux communautaires.

o Renforcement des capacités de la cellule PPP

- Sans duplication avec les assistances techniques en cours (notamment ALSF) formation des cadres de la cellule PPP sur des thématiques à définir au démarrage de l'appui.
- Développement d'outils et modèles spécifiques au cycle de vie des PPP à dimension régionale (ex : traité inter-état type ; modèle de gestion entre 2

états ; cas pratique avec un projet du secteur transport ou d'intérêt pour les corridors).

- Appui, conseils sur les dossiers en cours ou en lien avec la Stratégie commande publique

 - Appui dans son rôle de suivi du processus de transposition et de validation de la conformité des textes nationaux : appui à la révision des projets de textes nationaux.
 - Appui dans la mise en œuvre de la Stratégie commande publique : conseils sur les priorités régionales et élaboration de feuilles de route.
 - Autres appuis conseils en fonction des demandes max 10 jours hommes).

- Appui à l'organisation d'un Forum PPP

 - Ce forum aura pour objectif d'une part la présentation des projets PPP priorisés au banques de développement et secteur privé et d'autre part servira de point de rencontre et de partage d'expérience entre les unités PPP des corridors.

Livrables 2.2
-Slides des formations Cellule PPP CEMAC (base 2 formations). -Outils et modèles régionaux PPP (max 3). -Rapports de recommandations et feuille de route (projets de texte PPP ; conseils stratégiques et dossiers en cours). -Dossier de préparation du Forum et slides de présentation

- **Résultat 3.1 : Les états ont été conseillés dans la mise en place de leur programme PPP en lien avec le système des corridors et des outils ont été mis à leur disposition**

 Les autorités contractantes et les unités PPP le long des corridors ont besoin d'être accompagné dans l'opérationnalisation de leur portefeuille PPP ainsi que de se doter d'outils techniques pour préparer les projets dans le secteur des transports (toutes modalités).
 La mission comprend les activités suivantes :

 - Sur la base de requêtes transmises à Expertise France, le consultant guidera les unités PPP et autorités contractantes dans la structuration de leurs projets en lien avec le système corridor via des diagnostics, notes techniques, feuilles de routes, et échanges avec les équipes.
 - A partir de l'échantillon de requêtes reçues et des différents échanges entamés avec les parties prenantes de ce projet, le consultant évaluera les outils indispensables à mettre à la disposition des équipes pays dans le secteur des transports (et de ses sous-secteurs route ; rail ; port fluviaux) :
 -

 - Diagnostic des outils existants et évaluation des gaps : outils juridique, financier, ESG&climat, auprès des autorités contractantes (ministères des Transports, autorités portuaires/ferroviaires, agences routières)

- Choix du panel d'outils à élaborer pour faciliter le développement des corridors.

- Elaboration des outils ou mise à jour des outils existants
 - En fonction de la phase d'évaluation, les outils pourront porter sur :

 - Outils de planification : outils de priorisation (concept note, analyse multicritères, base benchmark) ;
 - Outils économiques : trame étude de marché, de trafic ; modèle de tarification.
 - Outils financiers : modèle d'analyse de la Value for Money ; modèle financier (phases structuration et exploitation) ; modèle d'analyse de risque ; évaluation de la soutenabilité budgétaire ; modèle de suivi des engagements contingents et garanties de l'Etat.
 - Outils juridiques : clausiers type ; dossier de consultation type ; modèle d'encadrement des offres spontanées.
 - Outils ESG&Climat : trame étude d'impact environnementale et sociale ; Outil de suivi du plan de gestion environnementale et sociale
 - Outils transverses : trame d'étude de faisabilité ; modèle matrice des risques, Outils de suivi de la performance et de la qualité de service.

- Ateliers pratiques de prise en main des outils sur des cas réels.
-
 - Organisation d'ateliers avec les parties prenantes pour la prise en main des outils (base 2)

Livrables 3.1
- Rapports d'appui ad hoc (intégrant les notes techniques, feuille de route, diagnostic, etc.) (base 4) - Rapport d'évaluation des outils PPP secteur transport - Boîte à outils nationaux de préparation des PPP secteur transport (format excell, word, autre) (base 10) - Slides des ateliers et compte rendus.

- **Résultat 3.2 : La faisabilité d'utiliser l'outil PPP pour les actifs en lien avec le système corridor a été analysée et des lignes directrices ont été préparées.**

Le développement et la pérennisation des infrastructures de transport le long du corridor reposent sur la mise en place d'un modèle économique efficace, durable et attractif pour le secteur privé. L'optimisation de la performance globale du corridor nécessite de ne pas limiter l'approche PPP aux seules infrastructures routières, mais de l'étendre à l'ensemble des actifs stratégiques et des services clés qui composent son écosystème.

L'objectif de cette activité est d'analyser la faisabilité stratégique, juridique, financière et opérationnelle du déploiement de modèles PPP adaptés pour les différents maillons du système corridor. L'assistance technique vise à préparer des lignes directrices afin que les décideurs au

niveau régional et national puissent s'en inspirer. Cette activité vise également à nourrir le résultat 1.1 afin que la liste des projets évaluées englobe l'ensemble du processus corridor.

- L'étude portera en priorité et de manière détaillée sur les quatre actifs suivants : stations de pesage ; postes frontières juxtaposés ; observatoire des transports ; autorité de gestion d'un corridor.
- Elle sera complétée de manière plus sommaire par l'analyse des actifs suivants : Aires de repos et parking poids lourds ; Zones économiques spéciales (ZES), plateformes logistiques, ports secs ; infrastructure Telecom et fibre optique du Corridor, autre actif intéressant pour cette étude.
- Pour chaque actif sera évalué, le type de PPP potentiel applicable, le modèle économique, sa mutualisation potentielle (exemple pool de stations de pesage), son regroupement avec d'autres actifs ; des lignes directrices pour la prise de décisions et feuilles de route pour leur préparation seront préparées.

Livrables 3.2
- Rapport d'étude d'identification du potentiel PPP des actifs et services du système corridor intégrant des lignes directrices

- **Résultat 3.3 : La promotion de concessions routières de longue durée a été réalisée en se basant sur des études benchmarks étudiées en Afrique centrale et subsaharienne.**

Le programme UE PAGIRN recommande de recourir aux PPP concessifs pour les sections de corridors à fort trafic, s'appuyant sur des expériences réussies en Afrique centrale, comme celle de la route Brazzaville–Pointe-Noire (LCR). La projet CORAC prévoit de reprendre ces recommandations à travers des actions ciblées qui comprennent un benchmark des concessions autoroutières dans la région, la préparation de textes et outils types sectoriels, l'organisation d'ateliers de sensibilisation/promotion. Le consultant réalisera les activités suivantes :

- Etude de benchmark sur les concessions autoroutières en Afrique centrale et subsaharienne
 - Analyser les projets de concessions autoroutières existants dans la région, en extraire les principales données projet (capex, opex, volume trafic, tarif péage, indicateurs de performance, etc.) et institutionnel (conditions de la phase préparation, passation, conditions phase opération) en retirer les facteurs de succès et d'échecs (en intégrant le projet LCR Congo et le projet 14 péages au Cameroun).
 - Recommandations pour les corridors 5&6 d'Afrique centrale et note d'orientation et argumentaires d'opérationnalisation des concessions.
- Elaborer des textes et modèles types pour les concessions routières
 - sur la base des travaux déjà réalisés dans ce sens du programme UE PAGIRN et PAIRIA, préparation d'un projet de contrat type de concession autoroutière en s'inspirant de celui de LCR ; préparation d'un modèle financier (business plan) ; Outil de simulation tarifaire ; Indicateurs clés de performance

(notamment ESG&climat et biodiversité) et manuel de suivi ; Modèle de plan d'action de réinstallation (PAR) et cadre de compensation.

- Ateliers de présentation des résultats et promotion des concessions auprès des acteurs institutionnels et sectoriels

 - Organiser des ateliers de sensibilisation au niveau chef de cabinet, secrétaire général, voire ministres et des ateliers techniques pour les équipes des ministères des transports, des agences des routes, etc.

Livrables 3.3
- Rapport d'étude de benchmark et recommandations sur les concessions d'autoroute en Afrique centrale -Textes, modèles et outils types concessions autoroute -slides ateliers et comptes-rendus (base 2)

- **Résultat 4.1 : Les capacités du secteur privé d'Afrique centrale sont renforcées et le secteur privé européen est mobilisé afin d'assurer la mise en œuvre efficace des projets PPP priorisés.**

 - 4.1.1 - Contribuer au développement du secteur privé national et régional du secteur des transports le long des corridors, et renforcer leurs capacités pour accéder aux marchés de PPP :
 Le développement durable des corridors de transport passe par une participation accrue du secteur privé local, notamment pour assurer l'exploitation, la maintenance et la logistique associée aux infrastructures. Toutefois, de nombreuses entreprises nationales en particulier les PME, font face à des obstacles d'accès aux marchés structurés de PPPP : manque d'information, de compétences techniques, de capacité financière ou de structuration institutionnelle. Cette activité vise à accompagner les opérateurs nationaux du transport et de la logistique dans leur structuration, leur professionnalisation et leur préparation à répondre aux appels d'offres et marchés liés au PPP soit en tant que contractant, co-contractant ou sous-traitant, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques, de formation, d'information et d'appui au montage de dossiers.

Pour mettre en œuvre cette sous-activité, le consultant réalisera les activités suivantes :

- Cartographier les opérateurs privés du secteur transport/logistique actifs sur les corridors ;
- Mener des diagnostics de maturité et des besoins des entreprises pour accéder aux marchés de PPP ;
- Organiser des sessions de formation thématiques (gestion de projet, cadre juridique PPP, structuration financière, gouvernance) ;
- Réaliser un guide de participation du secteur privé local ;
- Organiser une plateforme de dialogue public-privé sur les critères d'éligibilité et les opportunités d'investissement ;

- Encourager l'inclusion des PME locales dans les schémas de sous-traitance des grands opérateurs.

Livrables 4.1.1 :

-Cartographie des opérateurs locaux et diagnostics de maturité
-Slides des formations (base 3)
-Guide de participation du secteur privé local
-Dossier de préparation de la plateforme de dialogue public-privé et slides de présentation
-Plan d'inclusion des TPE/PME locales

- 4.1.2 - Attirer le secteur privé européen sur les projets de transports accompagnés dans le cadre de l'Action.

L'investissement privé européen, notamment dans le secteur des transports, reste encore limité en Afrique centrale malgré les opportunités offertes par le développement des corridors régionaux. Cette activité vise à mobiliser les entreprises européennes – en particulier celles ayant une expertise dans les infrastructures, la logistique et l'extraction – autour des projets soutenus par l'Action. Il s'agira de favoriser leur engagement à travers des dispositifs d'information ciblés, des partenariats stratégiques, et l'identification de projets à fort potentiel pour un appui technique ou financier. En intégrant les acteurs du secteur extractif, utilisateurs majeurs des infrastructures de transport, cette activité encouragera des modèles de co-investissement bénéfiques aux corridors.
Le consultant réalisera les activités suivantes :

- En lien avec l'exercice de planification du R1.1, élaborer une cartographie des projets de transport à fort potentiel de partenariat avec des opérateurs européens ;
- Définir et mettre en œuvre un plan de promotion ciblé (market sounding, événements, missions d'affaires, roadshows, publications) auprès du secteur privé européen ;
- Identifier les leviers de financement combinés (blending, garanties, fonds européens, etc.) adaptés aux acteurs européens ;
- Favoriser les synergies avec les entreprises du secteur extractif opérant en Afrique centrale pour les associer aux projets structurants ;
- Ce travail devra être réalisé en coordination avec les délégations de l'Union Européenne et les institutions européennes pour structurer un cadre incitatif.

Livrables 4.1.2 :
-Cartographie des projets à fort potentiel.
-Catalogue des projets (fiche de présentation investisseurs).
-Plan de promotion et missions d'affaires (base 4 ateliers).
-Partenariats et engagements d'entreprises européennes et extractives.
-Feuille de route de mobilisation et suivi des opportunités.

2) Liste des livrables

N°	Livrables
Phase démarrage	
LD	Rapport de démarrage
OS1: Les autorités régionales et les gouvernements planifient les projets prioritaires des corridors suivant des méthodologies et mécanismes adéquats.	
R1.1 : La méthodologie de planification des investissements publics et de priorisation des PPP de la CEMAC ont été ajustées et appliquées à l'échelle des corridors et des projets prioritaires ont été identifiés. Subsaharienne incluant les réussites comme les échecs.	
L1.1.1	Méthodologie de priorisation adaptée aux corridors
L1.1.2	Outils d'analyse multicritères et pondération adaptés aux corridors (y compris intégration des critères ESG et climat)
L1.1.3	Première liste de projets corridors (liste longue)
L1.1.4	Liste priorisée de projets
L1.1.5	Rapport de sélection des projets priorisés comprenant l'ensemble des étapes y compris l'organisation des ateliers
R1.2 : Les concept notes des 5 premiers projets priorisées ont été préparés et les TDR des études de faisabilité ont été réalisés.	
L1.2.1	Modèle concept note corridor
L1.2.2	Concept notes renseignées des 5 projets priorisés
L1.2.3	Modèles TDR étude de préfaisabilité et faisabilité
L1.2.4	TDR pour les études des 5 projets priorisés.
R1.3 : Le mécanisme CEMAC de préparation des études des projets est finalisé.	Ateliers : Slides de présentation, de restitution et comptes-rendus des principaux échanges et décisions.
L1.3.1	Documents stratégique, institutionnel et juridique : note d'orientations stratégiques et périmètre d'intervention du Fonds ; étude de comparaison des scénarios juridiques mise à jour (y compris schéma d'optimisation ou de clôture/transfert du FODEC) ; Acte juridique constitutif et statut de la structure porteuse ; Note d'intégration de la RDC et São Tomé e Príncipe.
L1.3.2	Documents de gouvernance, d'organisation et de procédure : Charte de gouvernance et statuts des organes de pilotage et technique ; Manuel de procédures opérationnelles (règlement opérationnel, critères de sélection, processus d'instruction) ; guide anticorruption, de prévention des conflits d'intérêts et de gestion des risques ; Organigramme, fiches de postes ; plan de mobilisation des experts.
L1.3.3	Documents financiers : Modèle financier à long terme et matrice de simulation de la soutenabilité du Fonds ; Protocoles d'accord et mécanismes juridico-

	financiers d'abondement pour les Etats membres (péréquation, contributions initiales) ; Mécanisme de remboursement, de recouvrement au closing (Success Fee/Revolving) et cadre de garanties ; Stratégie de mobilisation des ressources et partenariats financiers (DFI, bailleurs, secteur privé).
OS2 : Les Etats des corridors harmonisent leur cadre des PPP	
R2.1 : La transposition de la Directive PPP CEMAC a été appuyée dans au moins 2 Etats membres et l'harmonisation des pratiques a été engagée avec les pays non membre.	
L2.1.1	Support standardisé de présentation de la Directive PPP CEMAC
L2.1.2	Slides des ateliers régionaux (base 2 ateliers)
L2.1.3	Guide didactique de la Directive PPP (dont guide spécifique pour le closing concomitant juridique et financier)
L2.1.4	Slides formation équipe projet pays à la Directive PPP
L2.1.5	Projets de textes transposés (base 2 ou 3 ex Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale)
L2.1.6	Slides des ateliers nationaux de présentation du projet de texte (base 2)
L2.1.7	Rapport de révision/conformité des projets de textes existants (base 2)
L2.1.8	Rapport d'harmonisation du cadre des PPP entre CEMAC et RDC, São Tomé e Príncipe
R2.2 : La cellule PPP régionale de la CEMAC est appuyée dans son opérationnalisation	
L2.2.1	Slides des formations Cellule PPP CEMAC (base 2 formations).
L2.2.2	Outils et modèles régionaux PPP (max 3).
L2.2.3	Rapports de recommandations et feuille de route (projets de texte PPP ; conseils stratégiques et dossiers en cours).
L2.2.4	Dossier de préparation du Forum et slides de présentation
OS3 : Les institutions régionales et nationales sont en mesure de préparer des projets PPP dans les secteurs clés des corridors (transport, logistique)	
R3.1 : Les états ont été conseillés dans la mise en place de leur programme PPP en lien avec le système des corridors et des outils ont été mis à leur disposition.	
L3.1.1	Rapports d'appui ad hoc (intégrant les notes techniques, feuille de route, diagnostic, etc.)
L3.1.2	Rapport d'évaluation des outils PPP secteur transport
L3.1.3	Toolkit outils nationaux de préparation des PPP secteur transport (format excell, word, autre)
L3.1.4	Slides des ateliers et compte rendus.
R3.2 : La faisabilité d'utiliser l'outil PPP pour les actifs en lien avec le système corridor a été analysée et des lignes directrices ont été partagées	
L3.2.1	Rapport d'étude d'identification du potentiel PPP des actifs et services du système corridor intégrant des lignes directrices
R3.3 : La promotion de concessions routières de longue durée sur les sections à fort trafic a été réalisée en se basant sur des études benchmarks étudiées en Afrique centrale et subsaharienne incluant les réussites comme les échecs.	
L3.3.1	Rapport d'étude de benchmark et recommandations sur les concessions d'autoroute en Afrique centrale
L3.3.2	Textes, modèles et outils types concessions autoroute
L3.3.3	Slides atelier et compte-rendu

OS4 : Le secteur privé régional participe aux marchés des PPP et le secteur privé européen s'engage sur les projets des corridors.	
R4.1 : Les capacités du secteur privé d'Afrique centrale sont renforcées et le secteur privé européen est mobilisé afin d'assurer la mise en œuvre efficace des projets PPP priorisés.	
L4.1.1.1	Cartographie des opérateurs locaux et diagnostics de maturité
L4.1.1.2	Slides des formations (base 3)
L4.1.1.3	Guide de participation du secteur privé local
L4.1.1.4	Dossier de préparation de la plateforme de dialogue public-privé et slides de présentation
L4.1.1.5	Plan d'inclusion des TPE/PME locales
L4.1.2.1	Cartographie des projets à fort potentiel
L4.1.2.2	Catalogue des projets (fiche de présentation)
L4.1.2.3	Plan de promotion et missions d'affaires (base 4 ateliers)
L4.1.2.4	Partenariats et engagements d'entreprises européennes et extractives
L4.1.2.5	Feuille de route de mobilisation et suivi des opportunités
Phase clôture	
LC	Rapport final de mission

3) Méthodologie attendue

Il est attendu du Consultant qu'il adopte une approche d'apprentissage par la pratique et de coaching dans la délivrance de chacun des livrables afin de favoriser le transfert de compétences aux équipes des commissions et pays appuyés.
Il est attendu du Consultant qu'il partage des expériences adaptées à la région notamment en terme de géographie et de climat (zones tropicales, zones désertiques, bassin du Congo-Oubangui-Sangha, côte atlantique, voies fluviales intérieures).
Il est attendu du Consultant qu'il organise son travail de manière à être régulièrement sur le terrain aux côtés des bénéficiaires.

En termes de cadencement des activités il est prévu :

- Une période de démarrage qui permettra de rencontrer les principaux acteurs à distance ou à l'occasion de déplacements dans la région à l'issue de laquelle le Consultant mettra à jour le programme de travail, son chronogramme et la méthodologie, présenté dans un rapport de démarrage ;
- Une phase centrale de délivrance des principaux livrables ;
- Une phase de clôture autour d'un atelier de restitution de l'ensemble des travaux et sur la base d'un rapport final de mission.

Les cabinets candidats proposeront une méthodologie sur la base de ces premiers éléments, toutefois, toutes autres propositions et approches innovantes à la lumière de leurs expériences respectives seront fortement appréciées.

4) Equipe d'expertise attendue

Le marché s'adresse à un cabinet de conseil ou un groupement d'experts disposant d'une expérience confirmée en Afrique centrale (Bassin du Congo, zone CEMAC/CEEAC) et sur les problématiques de corridors transfrontaliers.

Domaines d'expertise requis (Profils clés)

Expertise 1 : Structuration juridique et institutionnelle des PPP

- **Titre :** Experts juristes
- **Rôle :** Transposition réglementaire, conformité institutionnelle et rédaction contractuelle.
- **Compétences clés :**
 - Droit de la commande publique et cadre réglementaire des PPP en Afrique subsaharienne, connaissance du cadre en zone CEMAC serait un plus.
 - Rédaction de projets de textes nationaux, une expérience dans l'exercice de transposition de règles communautaires serait un plus.
 - Rédaction de contrats types de concession (notamment routière), de traités inter-États et de clausiers juridiques.
 - Elaboration d'études de faisabilité secteur transport/système corridor (partie juridique)
 - Expérience dans la structuration de Fonds et établissement des règles et statuts.
 - Expérience de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne.

Expertise 2 : Ingénierie financière et modélisation de PPP

- **Titre** : Experts financiers
- **Rôle :** Evaluation économique des projets, montage financier des PPP et structuration de fonds.
- **Compétences clés :**
 - Elaboration de modèles financiers, business plans et analyse *Value for Money*.
 - Structuration de mécanismes financiers régionaux (fonds d'études, mécanismes *revolving*).
 - Evaluation de la soutenabilité budgétaire, des garanties et des engagements contingents de l'État.
 - Tarification des infrastructures de transport (autoroutes à péage, stations de pesage).
 - Elaboration d'études de faisabilité secteur transport/système corridor (partie financière)
 - Expérience de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne.

Expertise 3 : Economie, planification et ingénierie des transports et logistique

- **Titre :** Expert économiste des transports
- **Rôle :** Priorisation des projets du corridor, études de faisabilité technique et benchmark sectoriel.
- **Compétences clés :**

- Analyse multicritère de priorisation des investissements en infrastructures (routes, ports secs, plateformes logistiques, gares routières, postes frontières).
- Rédaction de termes de référence (TDR) pour études de préfaisabilité et de faisabilité technique.
- Réalisation d'études de marché, d'analyses de trafic et de benchmarks de concessions routières.
- Connaissance de la gestion des actifs de corridors (postes frontières juxtaposés, observatoires des transports, pesage).
- Elaboration d'études de faisabilité secteur transport/système corridor (partie socio-économique)
- Expérience de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne.

Expertise 4 : ESG et Climat

- **Titre** : Expert ESG et climat
- **Rôle** : Intégration des critères ESG et d'adaptation au changement climatique
- **Compétences clés :**
 - Intégration des critères environnementaux, sociaux (y compris de genre) et d'adaptation climatiques dans les matrices de priorisation, trames d'EIES, plans de gestion environnementale et cadres de réinstallation (PAR).
 - Rédaction d'étude d'impact environnementale, sociale et changement climatique.
 - Elaboration d'études de faisabilité secteur transport/système corridor (partie EIES)
 - Capacité à évaluer la résilience des actifs
 - Connaissance des écosystèmes locaux et biomes complexes
 - Connaissance du terrain social, communautaire et dynamiques transfrontalières
 - Expérience de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne.

Expertise 5 : Développement du secteur privé et mobilisation des investisseurs

- **Titre** : Expert mobilisation du secteur privé
- **Rôle :** Attraction des investisseurs régionaux/européens et renforcement des PME locales.
- **Compétences clés :**
 - Organisation de consultations de marché (*market sounding*), de *roadshows* et d'ateliers de promotion auprès du secteur privé européen et des entreprises extractives.
 - Diagnostic de maturité des PME/TPE locales de transport/logistique et élaboration de plans de sous-traitance.
 - Renforcement de capacités des acteurs privés.
 - Connaissance du secteur privé local, régional et européen.

Le cabinet ou le consortium pourra proposer des profils complémentaires en appui de ces cinq expertises requises.

Le/la chef(ffe) de mission sera au choix, l'expert clé 1 ou 2. Il est demandé que le chef de mission ait un profil senior spécialisé (au moins 12 ans d'expérience) avec de fortes compétences d'intégration institutionnelle/financière.

5) Coordination

Le Consultant désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du projet.

Une réunion de lancement se tiendra sous 15 jours après la notification du contrat.

I. Lieu, Durée

1) Période de mise en œuvre : Décembre 2026 - Juin 2029

2) Date de démarrage prévue : 01/12/2026

3) Date de fin : 30/06/2029

4) Durée effective par mission : 30 mois

II. Proposition de calendrier (base 30 mois de décembre 2026 à juin 2029)

Le calendrier ci-dessous propose un séquencement des quatre objectifs spécifiques sur 10 trimestres, en plaçant R1.1 en tête (résultat pivot), en filant R2.1/R2.2 en continu (processus politiques longs, pays par pays), en dédiant une piste parallèle à R1.3 dès le T3 (complexité propre du Fonds régional), et en positionnant OS4 en fin de mission (dépendant des projets déjà priorisés et matures).

Trim.	Période	Activités clés	Livrables
T1	Déc. 26 – Fév. 27	Démarrage : cadrage, missions de prise de contact ; lancement diagnostic / cartographie liste longue (R1.1) ; démarrage continu de l'appui à la cellule PPP (R2.2)	LD – Rapport de démarrage
T2	Mars – Mai 27	Ajustement de la méthodologie + atelier de co-construction (R1.1) ; lancement de la transposition de la Directive (R2.1)	L1.1.1 à L1.1.5
T3	Juin – Août 27	Concept notes + TDR des 5 projets priorisés (R1.2) ; lancement du Fonds régional d'études (R1.3) ; formation de l'équipe pays 1 (R2.1)	L1.2.1 à L1.2.4
T4	Sept. – Nov. 27	Fonds régional : gouvernance et procédures (R1.3) ; transposition pays 1 (R2.1) ; lancement des diagnostics d'outils PPP transport (R3.1)	Livrables gouvernance Fonds (partiels)
T5	Déc. 27 – Fév. 28	Fonds régional : modèle financier, abondement, recouvrement (R1.3) ; transposition pays 2 (R2.1) ; 1ère vague d'outils (R3.1)	L1.3.1 à L1.3.3

Trim.	Période	Activités clés	Livrables
T6	Mars – Mai 28	Étude de faisabilité des actifs du système corridor (R3.2) ; conformité et harmonisation RDC / São Tomé (R2.1) ; formation cellule PPP #1 (R2.2)	L2.1.5 à L2.1.8
T7	Juin – Août 28	Benchmark des concessions autoroutières (R3.3) ; ateliers de prise en main des outils (R3.1) ; lancement du volet secteur privé local (R4.1.1)	L3.3.1, L3.3.2, L3.1.1 à L3.1.4
T8	Sept. – Nov. 28	Ateliers de sensibilisation sur les concessions (R3.3) ; formations et guide PME locales (R4.1.1) ; lancement de la cartographie secteur privé européen (R4.1.2)	L3.3.3, L4.1.1.1 à L4.1.1.3
T9	Déc. 28 – Fév. 29	Roadshows secteur privé européen (R4.1.2) ; organisation du Forum PPP (R2.2) ; plateforme de dialogue public-privé (R4.1.1)	L2.2.4, L4.1.1.4 / L4.1.1.5
T10	Mars – Juin 29	Consolidation des partenariats européens (R4.1.2) ; atelier de restitution générale ; rédaction du rapport final	L4.1.2.4 / L4.1.2.5, LC – Rapport final

Note méthodologique : les phases de démarrage (T1) et de clôture (T10) intègrent respectivement le rapport de démarrage (LD) et l'atelier de restitution générale suivi du rapport final de mission (LC), conformément aux exigences du cahier des charges.